

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 09 avril 2024 à 20 heures 45 minutes
Salle du Conseil - Mairie

Présents :

M. BOUQUET Pascal, M. CARPENTIER Thierry, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. COVELA Benoit, M. DERAÏN Jean-Michel, Mme DILLENSEGER Nadine, M. GOURBIL Laurent, Mme HEBERT Dominique, Mme HEGUI Nadine, Mme JOLLY Monique, Mme TRAIN Éliane

Procuration(s) : Mme BERTONNIER Véronique donne pouvoir à Mme DILLENSEGER Nadine, M. BOUQUET Jean-Luc donne pouvoir à M. CHATEAUGIRON Bernard, Mme POITEVIN Maryline donne pouvoir à M. GOURBIL Laurent

Absent(s) : Mme BERTONNIER Véronique, M. BOUQUET Jean-Luc, Mme POITEVIN Maryline

Excusé(s) : M. KURZAWA Thibaut

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CARPENTIER Thierry

Président de séance : CHATEAUGIRON Bernard

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26/03/2024

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 26/03/2024.

2 - Examen et Vote du Budget Primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses	:	101 780,00 €
Recettes	:	127 952,28 €

Fonctionnement

Dépenses	:	546 825,74 €
Recettes	:	546 825,74 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 209 096,28 € (dont 107 316,28 € de RAR)

Recettes : 209 096,28 € (dont 81 144,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 546 825,74 €

Recettes : 546 825,74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le budget primitif 2024,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

3 – Fixation des taux d'imposition 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles suivants :

- 1379,1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

En application de la loi de finances et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) sur 2024 n'est plus nécessaire. En revanche à compter de 2024, les communes et EPCI à fiscalité propre retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2024. Ainsi, les taux de l'année 2024 sont fixés conformément au tableau ci-après :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2024 :

TAXE	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation	10,92 %	10,92 %
Taxe foncière (bâti)	40,43 %	40,43 %
Taxe foncière (non bâti)	47,42 %	47,42 %

4 – Durée d'amortissement 2024

Le Maire propose l'amortissement de ces dépenses et les durées d'amortissements suivantes :

DEPENSES	DUREE
Attribution de compensation CDA	1 an
Achat matériel informatique	2 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution à la présente délibération,

5 – Attribution des subventions 2024 aux associations

Sur présentation du maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions aux associations citées dans le présent tableau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Associations communales	Sommes allouées
A C C A (chasse)	350 €
APE Varzay/Rétaud	350 €
Club de l'Amitié (3^{ème} âge)	350 €
Autour de la table ronde	350 €
Association Varzay-Loisirs	380 €
Association extérieure	
Fondation Bergonié (anti-cancéreux)	120 €

- Valide les montants attribués,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

6 - Questions diverses

- Certificat de numérotation : 43 rue Pierre Charles Lefranc

Après un tour de table, chaque conseiller a pu s'exprimer, le Maire déclare la séance levée à 22h00.



Le secrétaire de séance

Ainsi et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits
 Ont signé au registre les membres présents,
 Pour extrait certifié conforme
 Fait à Varzay le 16 avril 2024

Le Maire,